



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 26 FÉVRIER 2026 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D2 - Compte financier unique 2025 - Budget principal et budgets annexes

Date de convocation : 20 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Arthur AUGER à Cyril CHAPPET ; Médéric DIRAISON à Jean MOUTARDE ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Julien SARRAZIN à Matthieu GUIHO ; Gaëlle TANGUY à Myriam DEBARGE

Absents excusés : 2

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

Absents : 2

Houria LADJAL ; Patrick BRISSET

Président de séance pour cette délibération : Cyril CHAPPET

Secrétaire de séance : Anne DELAUNAY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D2 - Compte financier unique 2025 - Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : **M. Matthieu GUIHO**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612-12, L 1612-13 et 2121-14,

Vu l'article 242 de la loi de finances n° 2018-1317 du 28 décembre 2018,

Vu la délibération n° D12 du 09 mars 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier fixant le cadre et les principales règles de gestion,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la Ville de Saint-Jean-d'Angély depuis l'exercice 2023,

Vu le rapport de présentation du compte financier unique joint en tiré à part, concernant le budget principal et ses budgets annexes (salle de spectacle de l'EDEN, transport, assainissement, réseau de chaleur bois),

Vu l'avis de la commission finances du 19 février 2026,

Considérant que la collectivité expérimente depuis l'exercice 2024 le compte financier unique.

Ce document, commun à l'ordonnateur et à son comptable, remplace le compte administratif et le compte de gestion, afin de gagner en lisibilité, en transparence des comptes et en simplification.

Considérant qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Maire ne peut pas prendre part au vote et qu'il convient d'élire un Président de séance pour la remplacer,

Madame la Maire sort de la salle après la présentation du compte financier unique pour chacun des budgets.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget principal de la Ville,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Section de fonctionnement

Reprise de l'excédent 2024 Ville	694 972,83 €
<u>Réalisation exercice 2025</u>	
Recettes	9 829 987,40 €
Dépenses	9 216 511,90 €
Résultat de l'exercice	613 475,50 €
Résultat cumulé	1 308 448,33 €

Section d'investissement

Reprise du déficit 2024 Ville	-1 371 491,11 €
<u>Réalisation exercice 2025</u>	
Recettes	3 825 621,54 €
Dépenses	3 591 737,68 €
Résultat de l'exercice	+233 883,86 €
<u>Restes à réaliser</u>	
Recettes	1 444 496,88 €
Dépenses	716 876,68 €
Résultat s/restes à réaliser	+727 620,20 €
Besoin en financement	-409 987,05 €
<u>Excédent final de clôture</u>	898 461,28 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (23) :

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 1 (Pierre-Michel MARCH)
- Ne prend pas part au vote : 0

Il est également proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget annexe de la salle de spectacle de l'EDEN,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Section de fonctionnement

Reprise du résultat 2024 EDEN	0 €
Réalisation exercice 2025	
Recettes – titres émis	442 907,42 €
Dépenses – mandats émis	442 907,42 €
Résultat de l'exercice	0 €

Section d'investissement

Reprise du résultat 2024 EDEN	76 251,61 €
Réalisation exercice 2025	
Recettes – titres émis	193 019,27 €
Dépenses – mandats émis	140 209,39 €
Résultat de l'exercice	52 809,88 €
Restes à réaliser	
Recettes	0 €
Dépenses	21 444,80 €
Résultat s/restes à réaliser	-21 444,80 €
Excédent d'investissement	107 616,69 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 23**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Il est également proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget annexe transport,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Section de fonctionnement

Reprise du résultat 2024 Transport	0 €
Réalisation exercice 2025	
Recettes – titres émis	58 457,62 €
Dépenses – mandats émis	58 457,62 €
Résultat de l'exercice	0 €

Section d'investissement

Reprise du résultat 2024 Transport	712,50 €
Réalisation exercice 2025	
Recettes – titres émis	142,80 €
Dépenses – mandats émis	0 €
Résultat de l'exercice	142,80 €
Résultat s/restes à réaliser	0 €
Excédent d'investissement	855,30 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Il est également proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget annexe assainissement,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Section de fonctionnement

Reprise du résultat 2024 Assainissement	59 365,96 €
Réalisation exercice 2025	
Recettes – titres émis	249 265,66 €
Dépenses – mandats émis	377 477,89 €
Résultat de l'exercice	-128 212,23 €
Résultat cumulé	-68 846,27 €

Section d'investissement

Reprise du résultat 2024 Assainissement	46 242,48 €
Réalisation exercice 2025	
Recettes – titres émis	198 919,92 €
Dépenses – mandats émis	177 926,86 €
Résultat de l'exercice	20 993,06 €
Restes à réaliser	
Recettes	0 €
Dépenses	49 361,30 €
Résultat s/restes à réaliser	-49 361,30 €
Excédent d'investissement	17 874,24 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Il est également proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget annexe réseau de chaleur bois,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Section de fonctionnement

Résultat exercice 2024 – Réseau de chaleur bois	0 €
<u>Réalisation exercice 2025</u>	
Recettes – titres émis	0 €
Dépenses – mandats émis	0 €
Résultat de l'exercice	0 €

Section d'investissement

Résultat exercice 2024 – Réseau de chaleur bois	0 €
<u>Réalisation exercice 2025</u>	
Recettes – titres émis	0 €
Dépenses – mandats émis	21 20 €
Résultat de l'exercice	- 21 520 €
Restes à réaliser	
Recettes	31 200 €
Dépenses	223 500 €
Résultat s/restes à réaliser	- 192 300€
	-
Déficit d'investissement	- 213 820 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

La Secrétaire de séance,
Anne DELAUNAY

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.